

**COMPTE RENDU BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF
D'ORNE LORRAINE CONFLUENCES**

SEANCE DU 22 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux janvier à dix-huit heures, le Bureau Communautaire d'Orne Lorraine Confluences s'est réuni à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour, la convocation ayant été transmise le 15 Janvier 2020.

Etaient présents : Madame BILLON et Messieurs ZANARDO, LOMBARD, CORZANI, VALENCE, BERG, LAMORLETTE, BROGI, DANTE, VIDILI, DEFER.

Etaient excusés : Mesdames BEAUGNON, LAURENT et Messieurs MINELLA, FORTUNAT, RITZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier VALENCE

Le compte rendu de la séance du 7 Janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

Le bureau communautaire accepte à l'unanimité l'ajout en urgence du point n°2020.BC.008 concernant une demande de subvention pour l'extension du périscolaire Arlequin à Val de Brie.

2020.BC.006 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES (DETR), CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE (APT) ET CAF DE MEURTHE ET MOSELLE – DEMANDES DE SUBVENTIONS MODIFICATION ET REAMENAGEMENT DU PERISCOLAIRE VAL DE BRIEY

Des projets d'investissement nécessitent une demande subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires (DETR) ainsi qu'auprès du Conseil départemental de Meurthe et Moselle dans le cadre des fonds appui aux territoires mais aussi auprès de la CAF de Meurthe et Moselle :

- Augmentation de la capacité d'accueil et mise en accessibilité au périscolaire de Brie (Baladins) mise en accessibilité d'une salle existante à l'étage (accès PMR), création d'un monte-plats et réhabilitation de la cuisine.

Plan de financement prévisionnel :

Recettes prévisionnelles		
Partenaires	Participation en %	Montant HT
Conseil Départemental (APT)	20 %	30 000.00 €
Etat (DETR)	40 %	60 000.00 €
CAF	20 %	30 000.00 €
OLC (autofinancement)	20 %	30 000.00 €
Total	100 %	150 000.00 €

Après en avoir délibéré,

Le bureau communautaire, à l'unanimité :

-- **Autorise** le Président ou un Vice-Président à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

2020.BC.007 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES (DETR), CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE (APT) ET CAF DE MEURTHE ET MOSELLE – DEMANDES DE SUBVENTIONS MODIFICATION ET REAMENAGEMENT DE LA CUISINE CENTRALE AU FOYER JEUNES TRAVAILLEURS

Des projets d'investissement nécessitent une demande subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires (DETR) ainsi qu'auprès du Conseil départemental de Meurthe et Moselle dans le cadre des fonds appui aux territoires mais aussi auprès de la CAF de Meurthe et Moselle :

- Réfection de la cuisine centrale au Foyer Guy Môquet Jarny et amélioration des conditions d'accueil du périscolaire.

Plan de financement prévisionnel :

Recettes prévisionnelles		
Partenaires	Participation en %	Montant HT
Conseil Départemental (APT)	20 %	20 000.00 €
Etat (DETR)	40 %	40 000.00 €
CAF	20 %	20 000.00 €
OLC (autofinancement)	20 %	20 000.00 €
Total	100 %	100 000.00 €

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Autorise** le Président ou un Vice-Président à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

2020.BC.008 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES (DETR), CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE (APT) ET CAF DE MEURTHE ET MOSELLE – DEMANDES DE SUBVENTIONS EXTENSION DU PERISCOLAIRE ARLEQUIN – VAL DE BRIEY.

Des projets d'investissement nécessitent une demande subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires (DETR) ainsi qu'auprès du Conseil départemental de Meurthe et Moselle dans le cadre des fonds appui aux territoires mais aussi auprès de la CAF de Meurthe et Moselle :

- Augmentation de la capacité d'accueil par la réalisation d'une extension du bâtiment pour la réalisation d'une nouvelle salle d'activités/restauration.

Plan de financement prévisionnel :

Recettes prévisionnelles		
Partenaires	Participation en %	Montant HT
Conseil Départemental (APT)	20 %	40 000.00 €
Etat (DETR)	40 %	80 000.00 €
CAF	20 %	40 000.00 €
OLC (autofinancement)	20 %	40 000.00 €
Total	100 %	200 000.00 €

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Autorise** le Président ou un Vice-Président à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

AUBOUÉ, le 23 Janvier 2020.

Le Président,
Jacky ZANARDO

